

AVEZ-VOUS INVESTI DANS UN CELI ?

Si l'argent que l'on verse dans un REER est imposable au moment de son retrait, les contributions à un CELI sont effectuées avec de l'argent qui a déjà été imposé; elles ne sont donc pas imposables. Ainsi, chaque dollar déposé dans un CELI rapportera de l'intérêt non imposable.

«Un CELI est un produit excellent qui offre une grande flexibilité aux investisseurs, explique Gordon Gibson, vice-président, Intelligence de marché, Stratégie et communication, Gestion du patrimoine à la Banque Nationale. Alors qu'un CELI ne donne pas droit à un crédit d'impôt pour ses contributions, comme un REER, il vous permet de faire croître votre investissement à l'abri de l'impôt.»

Le CELI est utile tout au long de la vie

Le CELI peut être bénéfique pour les investisseurs de tout âge, à partir de 18 ans. Pour certains ce pourrait être le meilleur outil pour accumuler une mise de fonds en vue de l'achat d'une maison, en profitant des intérêts composés qui s'additionnent à l'abri de l'impôt.

Le CELI peut aussi être utilisé par les jeunes qui arrivent sur le marché du travail et qui veulent accumuler de l'argent en vue de contributions futures au régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Ils peuvent ainsi attendre que leur taux marginal d'imposition soit plus élevé, afin de profiter de déductions fiscales plus importantes.

Pas d'impact sur les prestations à la retraite

Si vos investissements dans le REER et les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) génèrent des revenus imposables plus élevés plus tard, cela peut avoir un impact sur les prestations auxquelles vous aurez droit.

Quand votre revenu imposable atteint un certain montant, le gouvernement retranchera une partie des prestations qui vous sont accordées en fonction de vos revenus.

Cependant, dans le cas du CELI, tout l'argent que vous y avez investi n'est pas imposable et n'a donc pas d'impact sur vos droits à ces prestations.

Un outil flexible

«Le CELI est extraordinairement flexible. Vous pouvez y mettre de l'argent, le retirer et l'y remettre, ajoute M. Gibson. Par exemple, si vous avez 50 000 \$ dans un CELI et que vous désirez acheter une auto, vous pouvez utiliser cet argent, puis le déposer à nouveau l'année suivante, sans aucun impact fiscal.»

De plus, alors que la limite d'âge pour contribuer à un REER est 71 ans, vous pouvez verser de l'argent dans votre CELI durant toute votre vie. Ainsi, si quelqu'un contribue à un CELI à partir de 18 ans jusqu'à sa mort, son argent générera des intérêts à l'abri de l'impôt pendant toutes ses années.

Droits de cotisation à un CELI

Le montant de la contribution annuelle maximale à un CELI peut varier à chaque année et vous trouverez les plafonds des dernières années ainsi que les prévisions pour l'an prochain sur le site de l'agence du revenu du Canada.

Si non utilisés, les droits de cotisation à un CELI s'accumulent chaque année depuis 2009.

Finalement, comme pour tout type de placement, y compris les REER et les FERR, les investisseurs peuvent choisir le type de CELI qui convient le mieux à leur profil d'investisseur et leur tolérance au risque.

Pour alléger votre budget, la Banque Nationale a conçu un programme financier exclusivement pour vous.

Pour connaître les avantages reliés aux programmes financiers spécialement adaptés pour les infirmiers et infirmières de la Banque Nationale, visitez le bnc.ca/infirmier.



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec



**BANQUE
NATIONALE**

Réalisons vos idées